

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-290 du 15 Juillet 1988

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
et des Sports, de l'intérim du Camarade
Soulé DANKORO, Ministre de l'Equipement
et des Transports pour compter du 14
Juillet 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 14 Juillet 1988, le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Juillet 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CCP 2 CPC 6 MET-
MCJS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-4
BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-